




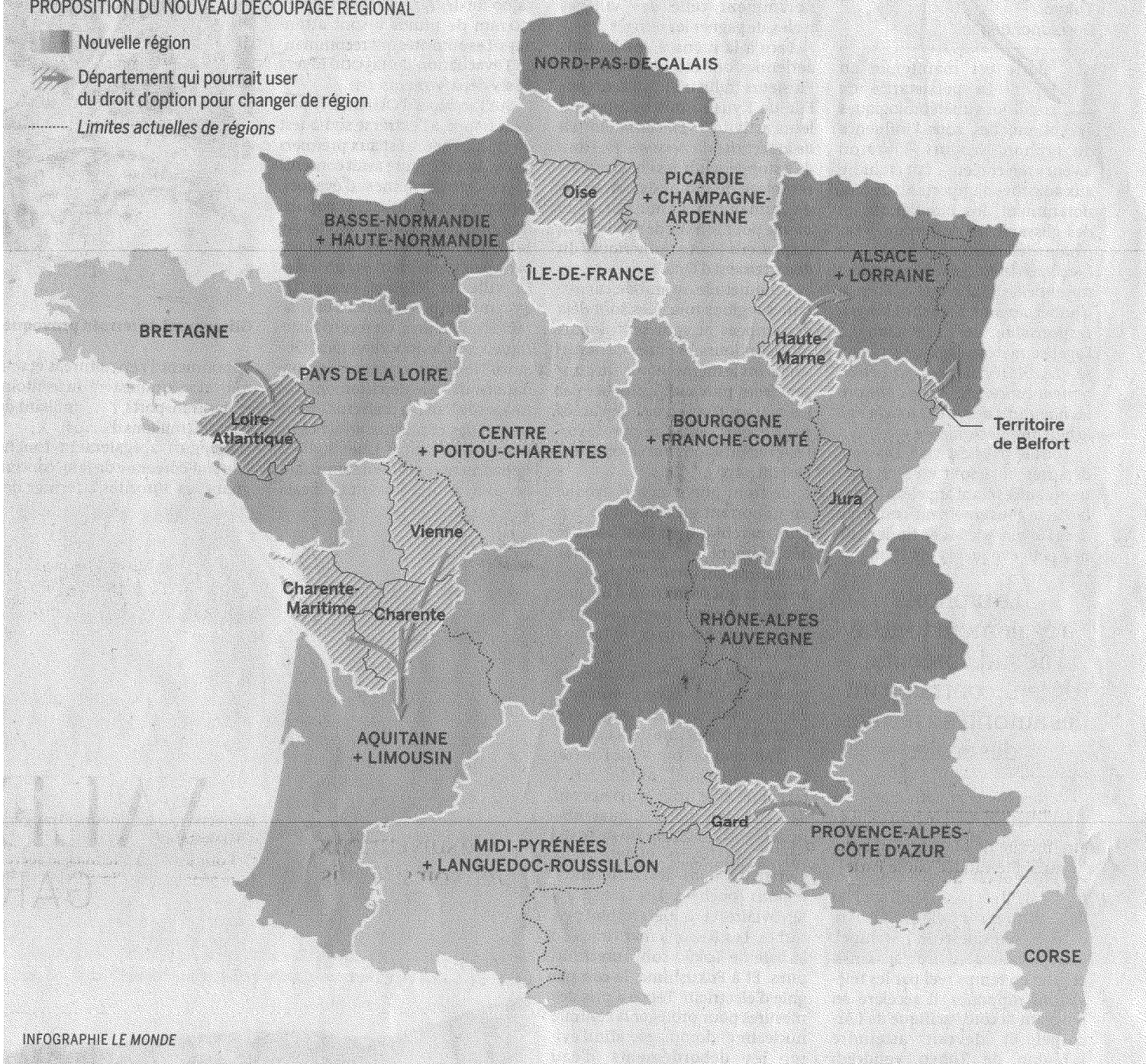
A l'Assemblée, la bataille des régions a commencé

La commission des lois, qui a fait salle comble, a adopté mercredi soir une nouvelle carte légèrement amendée

Réforme territoriale : les nouvelles hypothèses

PROPOSITION DU NOUVEAU DÉCOUPAGE RÉGIONAL

-  Nouvelle région
-  Département qui pourrait user du droit d'option pour changer de région
-  Limites actuelles de régions



Une heure à peine que le débat avait commencé et le député socialiste Olivier Dussopt l'avait déjà résumé en une image, publiée sur son compte Twitter. Une illustration d'une très vieille édition du manuel scolaire *Le Tour de la France par deux enfants* accompagné de la simple mention : « *En commission des lois sur le découpage des régions...* »

Mercredi 9 juillet au soir, l'examen par les députés du projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, avait quelque chose du cours d'histoire géographique à l'ancienne. Anne de Bretagne et Charles VIII y furent tour à tour invoqués, avant que les races bovines du Limousin ne soient évoquées tout comme la question de savoir si l'amour du Maroilles, fromage du Nord, était partagé ou non jusqu'à la Picardie.

Pour l'occasion, la salle de la commission des lois était presque pleine, notamment à cause du départ de députés issus d'autres commissions venu pour défendre leurs amendements régionaux. « Cha-

Anne de Bretagne et Charles VIII furent invoqués, avant que ne soient évoquées les races bovines du Limousin

que député a sa vérité et se pense expert », regrettait Olivier Dussopt, rapporteur du second texte sur la réforme territoriale, concernant la répartition des compétences.

Un total de 137 amendements déposés en grande majorité sur l'article 1, qui a monopolisé trois heures des trois heures trente d'examen du texte. Supprimé lors du passage du texte au Sénat début juillet, il déterminait le tracé de la France à 14 régions souhaitée par François Hollande et a été rétabli par la commission des lois de l'Assemblée. Globalement, les députés ont supprimé ce qui avait été introduit au Sénat et à réintroduire ce qui avait été supprimé...

Une nouvelle carte régionale a donc été tracée, légèrement modifiée par rapport à la version gouvernementale, avec l'adoption d'un amendement du rapporteur du texte, Carlos Da Silva (Essonne) prévoyant le rattachement du Limousin non plus à la une super-région Poitou-Charentes – Centre mais à l'Aquitaine. « Cette carte est un point de départ et peut être un point d'arrivée », prévue pour « servir de support au débat » lors de l'examen en séance publique, à partir du 15 juillet, a insisté le rapporteur.

« *Un mariage improbable entre la technocratie et les baronnies locales* », a de son côté résumé l'écologiste François de Rugy qui n'a pas réussi à faire adopter son amendement prévoyant le rattachement de son département, la Loire-Atlantique, à la Bretagne. Ce « *droit d'option* », permettant le détachement de départements et donc l'éclatement de régions sera facilité par la loi grâce à un amendement du rapporteur, mais juste à partir du 1^{er} janvier 2016, soit après les élections cantonales et régionales de 2015.

Si le rapporteur a rappelé plusieurs fois que le débat était « ouvert », il a dans le même temps demandé à tous les élus présents de « retirer » les amendements qui prévoyaient des tracés régionaux différents du sien ; une façon de faire un peu abrupte qui a surpris certains députés, regrettant que leurs amendements « tombent comme des mouches » et promettant d'y revenir lors du débat en séance.

La question épineuse de la Bretagne et de son rapprochement, ou non, avec des collectivités voisines n'a pas fini de cristalliser les débats comme l'a illustré un échange un peu sec entre le président de la commission des lois, Jean-Jacques Urvoas et son vice-président, Dominique Raimbourg. Député du Finistère, le premier est opposé à toute fusion de la Bretagne avec qui que ce soit quand le second, élu de Loire-Atlantique, a signé, avec Jean-Marc Ayrault notamment, une tribune appelant à la réunion des deux grandes régions de l'Ouest.

Si M. Raimbourg a retiré son amendement visant à créer une nouvelle région Bretagne-Pays de la Loire, M. Urvoas n'a pas pu s'empêcher de commenter, expliquant que celui-ci « *n'aurait de toute façon pas de sens d'être adopté puisque la carte qui a été adoptée ne contient pas la région que vous évoquez, ce n'est pas cohérent* ».

Cela serait trop facile si seul le Grand Ouest posait problème ; une bataille est à attendre en séance sur la question du territoire situé au nord de l'Île-de-France. La députée socialiste de la Somme Pascale Boistard a bien essayé de faire adopter un amendement créant une mégarégion « *allant du Mont-Saint-Michel à la frontière belge* », comme l'a critiqué son collègue de l'Orne, Yves Goasdoué. En vain. Mais elle espère bien fédérer un front du refus avec ses collègues nordistes, picards ou alsaciens (qui pourraient accepter de se fondre dans un tel territoire si la capitale restait à Strasbourg).

Sans compter que des majorités régionales transpartisanes de circonstances pourraient se former... A gauche, l'ancienne ministre de l'environnement et députée des Deux-Sèvres Delphine Batho, ayant pour l'occasion quitté sa commission des affaires économiques, ne semble pas non plus vouloir abandonner son idée d'une région

Aquitaine-Limousin-Poitou-Charente. « *On ne sait pas quels sont les critères qui ont présidé pour dessiner cette carte* », a-t-elle déploré.

Si le projet de loi ainsi modifié a été, à la surprise du président Urvoas, adopté sans aucune voix contre de la commission des lois, cela ne prédit pas pour autant un débat serein en séance. Rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable, le député Florent Boudié n'était pas présent mercredi soir mais devrait se faire entendre dans l'Hémicycle. Et pour cause : « *des députés de la commission développement durable veulent*

déposer une autre carte », assure un député socialiste de la commission des lois. Le tour de la France des élus de l'Assemblée nationale est loin d'être bouclé. ■

HÉLÈNE BEKMEZIAN

Le « droit d'option », au risque du dépeçage

ALORS QUE le projet de réforme territoriale sera examiné le 15 juillet à l'Assemblée nationale, la future carte des régions administratives françaises n'est toujours pas dessinée. Le gouvernement qui refusait, il y a quelques semaines, le « dépeçage » des régions, reconnaît maintenant aux départements un « droit d'option » – soit la possibilité de choisir leur région, après les élections de 2015.

Ce droit d'option inquiète les présidents de région qui redoutent l'émiettement de leur territoire. « Il s'agit d'une option sur mesure pour les députés bretons qui veulent prendre la Loire-Atlantique, mais un facteur de fragilité pour les autres régions », avertit Marie-Guite Bufay, présidente socialiste de Franche-Comté.

La Bretagne de Jean-Yves Le Drian, ministre de la défense et ancien président du conseil régional, tourne toujours le dos aux Pays de la Loire de Jean-Marc Ayrault. Après la grogne des « bonnets rouges », hors de question pour les élus bretons de noyer leur région dans un territoire qui ne serait pas la Bretagne historique. Ce rejet ne décourage pas la région des Pays de la Loire, qui rappelle les liens économiques et universitaires qui rapprochent déjà, les deux territoires. L'entêtement breton de demeurer seul « ne m'inquiète pas », glisse Jacques Auxiette, président socialiste des Pays de

la Loire. Pour lui, le risque c'est le droit de sortie que le gouvernement s'appête à accorder aux départements.

« Ce serait ouvrir la boîte de Pandore », dit-il, redoutant une période d'instabilité au sein des institutions locales : « L'objectif de la réforme est de renforcer les régions, bras armé du développement économique. Pour financer des projets, établir une stratégie territoriale, il est nécessaire d'avoir une stabilité des structures, il faut donc mettre fin au flou artistique des périmètres, et ce dès le vote de la loi. »

Outre la Bretagne et le Grand Ouest, d'autres territoires sont l'objet de controverses. Le gouvernement, toujours en quête d'une union sur mesure pour le Poitou-Charentes anciennement présidé par Ségolène Royal, doit faire face à la fronde de trois présidents de conseils généraux (Charente-Maritime, Charente et Vienne). Dominique Bussereau (UMP), Michel Boutant (PS) et Claude Bertaud (UMP) réclament leur fusion avec l'Aquitaine. Si le législateur ne corrige pas la copie ministérielle en unissant Aquitains et Pictocharentais, le « droit d'option » pourrait être l'outil de « divorce par consentement mutuel de nos départements », menace Michel Boutant.

Des portes de la Provence à la baie de Somme, ils sont plusieurs présidents de conseils généraux à louer le projet d'un droit d'option tout en attendant la carte définitive

pour décider d'en user. Président UMP de la Haute-Marne, Bruno Sido relève que son département est aussi éloigné du nord de la future région Picardie-Champagne-Ardenne, à laquelle il pourrait être rattaché, que de Marseille. « Si cela devait se réaliser, nous nous tournerions naturellement vers nos voisins : la Lorraine et l'Alsace, pour de simples raisons de bon sens. »

Du côté picard, où l'on déplore cette fusion, on acquiesce. Le

Hors de question pour les élus bretons de noyer leur région dans un territoire qui ne serait pas la Bretagne historique

mariage de deux régions faibles, sans complémentarité économique et racines culturelles communes, est une erreur. « Les Chtis sont nos cousins », jure Claude Gewerc, le président de la Picardie. Mais au vue des récents résultats électoraux et des scores du FN, les socialistes nordistes préfèrent rester seuls. « Le FN est désormais en position de remporter les prochaines élections régionales en cas de fusion des deux territoires. Devant ce risque ils ont fermé la porte », assure Yves Rome, président socialiste du conseil général de l'Oise,

qui tout en dénonçant une manœuvre politicienne, envisage de se tourner vers l'Île-de-France si la Picardie est unie à la Champagne-Ardenne.

Le droit de choisir pour les départements, c'est également la possibilité de rejoindre une région voisine plus dynamique, dotée d'une métropole plus puissante. Ainsi, le Gard, limite orientale de la future région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, regarde vers Marseille, capitale de la région PACA dont il se sent plus proche. Même réaction dans le Jura. « Cette réforme territoriale va redessiner la carte de France pour plusieurs décennies », souligne, Christophe Perny, président socialiste du conseil général de ce département de l'Est, qui souhaite se rapprocher de la métropole lyonnaise. « Il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer et ce territoire est davantage tourné vers Lyon que vers Dijon », indique-t-il.

« Le risque est de voir des territoires se déstructurer », s'alarme Marie-Guite Bufay, la présidente socialiste de Franche-Comté, qui doit également faire face à un second front à l'est : en effet, la droite du Territoire de Belfort, un des départements de sa région, se verrait bien rejoindre l'Alsace de l'UMP Philippe Richert. A ce stade des débats, le droit d'option pourrait devenir un piège pour la cohésion des territoires. ■

ERIC NUNÈS